

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute Provence

Service Départemental d'Incendie et de Secours

Date de convocation : **07 AVR. 2016**

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents : 14

Absents : 08

Votants : 14 + 1 pouvoir

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la présente délibération :

DELIBERATION N° 2016-17(RAJ)

EXTRAIT DU REGISTRE

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES DE HAUTE PROVENCE**

L'an deux mille seize et le 22 avril le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Claude FIAERT.

Etaient présent(e)s :

Mesdames Delphine BAGARRY, Sophie BALASSE, Geneviève PRIMITERRA (suppléante de Madame GRANET)

Messieurs Jean ARNAUD, Roland AUBERT, Jean-Claude CASTEL, Marcel CHAIX (suppléant de Monsieur MARTELLINI), Bernard DIGUET, Robert GAY, Daniel JUGY (suppléant de Monsieur LOGIER), André LAURENS, Pierre POURCIN, Serge SARDELLA.

Etaient excusé(e)s :

Mesdames Clotilde BERKI, Emmanuelle FONTAINE-DOMEIZEL, Patricia GRANET, ~~Nathalie PONCE-GASSIER~~, Brigitte REYNAUD.

Messieurs Khaled BENFERHAT, Jacques LARTIGUE (ayant donné pouvoir à Madame BALASSE), Christian LOGIER, Patrick MARTELLINI, Serge PRATO, Gilbert SAUVAN.

Madame BALASSE a été désignée secrétaire de séance par le Président.

Objet : Election des membres de la commission d'appel d'offres

Le Président FIAERT expose :

Par délibération 2015-35(RAJ) du 20 mai 2015, le Conseil d'Administration a acté comme suit la composition de la Commission d'Appel d'Offres :

Président :
Claude FIAERT

Membres titulaires :
Delphine BAGARRY
Jean ARNAUD

Membres suppléants :
Roland AUBERT
Serge PRATO

En application des dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1414-1, L1411-5 et de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 il est nécessaire de re délibérer sur la composition de la Commission d'Appel d'Offres.

Désormais cette commission doit être composée, outre le président, de cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste et d'un nombre égal de suppléants élus selon les mêmes modalités.

Le Conseil d'Administration doit donc élire les membres de la Commission d'Appel d'Offres.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Sous la Présidence de Monsieur Claude FIERT, le vote à main levée ayant été accepté à l'unanimité

Se présente pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres la liste suivante :

Membres titulaires :

- Delphine BAGARRY
- Bernard DIGUET
- Serge SARDELLA
- Sophie BALASSE
- Serge PRATO

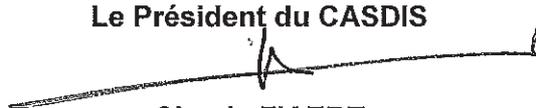
Membres suppléants :

- Jacques LARTIGUE
- André LAURENS
- Clotilde BERKI
- Khaled BENFERHAT
- Roland AUBERT

La liste susvisée ayant obtenue la majorité absolue est élue pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres du SDIS.

La délibération 2015-355(RAJ) du 20 mai 2015 est abrogée.

Le Président du CASDIS



Claude FIAERT

